

BE-A0542_714222_714602_FRE

Inventaire des archives du notaire Antoine
Joseph Bouvier (1792-1841) / M. Van
Eeckenrode



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Bouvier Antoine Joseph.....	9
1 - 37 Minutes des actes notariés. 19 sep. 1792 - 1er juil. 1841.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Bouvier Antoine Joseph

Période:
1792 - 1841

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0542.482

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 37
- Etendue inventoriée: 2.7 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Certains documents décrits au sein de cet inventaire ont été fragilisés par de mauvaises conditions de conservation. Il est, dès lors, demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec toute la prudence qui s'impose.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Le présent instrument de recherche remplace, du moins en ce qui concerne les archives ici décrites, l'instrument de LAURENT R., VANRIE A., *Archives notariales du Brabant wallon*, (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, Instruments de recherche à tirage limité, 1), Bruxelles, 2000 (Inventaire R001).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Antoine-Joseph Bouvier.

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Le notaire Antoine Joseph Bouvier ¹a instrumenté à Jodoigne de septembre 1792 jusqu'en juillet 1841. Il est admis une première fois par le Conseil de Brabant le 17 septembre 1792, mais figure sur la liste du 18 brumaire an V (8 novembre 1796), parmi les anciens notaires non repris dans le nouvel établissement ². En effet, le 3 prairial an IV (22 mai 1796), un arrêté du Directoire exécutif imposa aux Départements réunis la législation française relative à l'organisation du notariat et décrétait que " *tous les offices, emplois et commissions de notaires, tabellions, hommes de fief ou autres du même genre, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sont déclarés vacans et supprimés*". Les administrations départementales dont celle de la Dyle devaient fixer le nombre et les résidences des nouveaux notaires et nommer des citoyens dignes de remplir ces fonctions ³. Antoine Joseph Bouvier doit cependant connaître assez rapidement une seconde nomination sous la période française puisqu'il reste actif à Jodoigne. Il semble cependant que, durant la durée de son exercice, le notaire Antoine Joseph Bouvier a un temps instrumenté non plus à Jodoigne, mais à Hoegaarden, comme en attestent les minutes des actes du 23 septembre 1802 au 24 octobre 1804.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " *Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet* " (article 20) et " *Les notaires tiendront*

1 Antoine Joseph Bouvier (°Jodoigne, 9 janvier 1771, +Jodoigne, 22 novembre 1846) était également arboriculteur et développait de nouvelles variétés de fruits.

2 Il figure dans la liste Archives de l'État à Anderlecht, Administration centrale du Département de la Dyle, n°3794.

3 Recueil des lois de la République française et des arrêtés et actes des autorités constituées dans les départements réunis, t. VIII, pp. 274-285.

répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire" (article 29) ⁴. Quant à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat, tel que remplacé par l'article 37 de la loi du 4 mai 1999, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : " Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".

ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Fernand Charlot officiant à Jodoigne a versé aux Archives générales du Royaume, en 1958, les archives du notaire Antoine Joseph Bouvier. Lors de l'ouverture du dépôt des archives de l'État à Louvain-la-Neuve en 2007, les répertoires et minutes de ce notaire y seront transférés.

⁴ Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Initialement, les minutes du notaire Antoine Joseph Bouvier faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes nos 8366 et 20058 à 20094 ⁵. Conformément aux directives ⁶, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire.

Ce fonds est composé de minutes qui ont été classées chronologiquement (nos 1 à 37). Certains répertoires ont été reliés avec les minutes.

5 LAURENT R., VANRIE A. Archives notariales du Brabant wallon, AGR, Bruxelles, 2000.

6 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

ARCHIVES DU NOTAIRE BOUVIER ANTOINE JOSEPH		
---	Répertoires des actes notariés. 11 fév. 1796 (22 pluv. an IV) - 1841.	
	<i>1 - 37 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 19 SEP. 1792 - 1ER JUIL. 1841.</i>	
1	19 sep. 1792 - 30 déc. 1793.	1 volume
	Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	
2	4 jan. 1794 - 29 nov. 1794.	1 volume
	Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	
3	11 fév. 1795 - 10 fév. 1796.	1 volume
	Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	
4	11 fév. 1796 (22 pluv. an IV) - 17 sep. 1796 (1er jour compl. an IV).	1 volume
	Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	
5	23 sep. 1802 (1er vend. an XI) - 23 déc. 1805 (2 niv. an XIV).	1 volume
	Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	
6	11 jan. 1806 - 27 déc. 1806.	1 volume
	Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	
7	12 fév. 1807 - 23 déc. 1807.	1 volume
	Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	
8	2 jan. 1808 - 27 déc. 1808.	1 volume
	Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	
9	17 jan. 1809 - 30 déc. 1809.	1 volume
	Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	
10	3 jan. 1810 - 28 déc. 1810.	1 volume
	Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	

-
- | | | |
|-----------|---|----------|
| 11 | 29 jan. 1811 - 30 déc. 1811.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 12 | 10 jan. 1812 - 16 déc. 1812.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 13 | 4 jan. 1813 - 26 déc. 1813.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 14 | 4 jan. 1814 - 28 déc. 1814.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 15 | 7 jan. 1815 - 16 déc. 1815.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 16 | 9 jan. 1816 - 21 déc. 1816.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 17 | 2 jan. 1817 - 22 déc. 1817.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 18 | 3 jan. 1818 - 26 déc. 1818.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 19 | 8 jan. 1819 - 23 déc. 1819.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 20 | 4 jan. 1820 - 27 déc. 1820.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 21 | 1er jan. 1821 - 13 déc. 1821.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 22 | 7 jan. 1822 - 29 déc. 1822.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |
| 23 | 4 jan. 1823 - 31 déc. 1823.
Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841 | 1 volume |

24	10 jan. 1824 - 21 déc. 1824. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
25	4 jan. 1825 - 31 déc. 1825. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
26	2 jan. 1826 - 29 déc. 1826. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
27	14 jan. 1827 - 28 déc. 1827. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
28	12 jan. 1828 - 17 déc. 1828. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
29	2 jan. 1829 - 28 déc. 1829. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
30	5 jan. 1830 - 29 déc. 1830. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
31	7 jan. 1831 - 28 déc. 1831. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
32	4 jan. 1832 - 29 déc. 1832. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
33	3 jan. 1833 - 19 déc. 1833. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
34	6 jan. 1834 - 18 déc. 1834. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
35	7 jan. 1835 - 30 déc. 1835. Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841	1 volume
36	9 jan. 1836 - 28 déc. 1837.	1 volume

Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841

37

26 jan. 1838 - 1er juil. 1841.

1 volume

Bouvier, Antoine Joseph (notaire), 1792-1841